



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S **Séance du 17 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. et publié sur le site internet de la ville le 11 décembre 2024.

Etaient présents : Christian MUSIAL Président, Marie-Louise BOUSSEMART Daniel GOUBEL, Françoise MORELLE, Julien TAVERNIER, Maryline PRZYBYZEWSKI, David MORGANO, Micheline ADAMKIEWICZ, Maryse COLLET, Lucette GRANDIN, Anne Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Gervais VALLIN.

Etaient absents excusés :

Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente donne pouvoir à Christian MUSIAL Président,
Christophe HUON donne pouvoir à Maryline PRZYBYSZEWSKI,
Jacqueline DOHET donne pouvoir à Anne-Marie GROUST,
Christiane PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Odile SEVIN, Directrice du CCAS.

Monsieur Christian MUSIAL, Président, ouvre la séance à 17h10

Le Conseil d'Administration a été invité à prendre connaissance des décisions prises par délégation du 20 septembre au 10 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration a ensuite été invité à prendre connaissance des domiciliations prises par délégation.

Après délibération,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2024. A noté qu'une erreur a été relevée dans la liste des membres présents. Madame Lucette GRANDIN était présente par contre Madame Maryse COLLET était absente.
- Autorise Monsieur Le Président à signer de la convention de partenariat 2025 avec l'épicerie sociale et solidaire du PACTE 62.

- Autorise la signature de l'avenant concernant le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et traitement de l'eau.
- Valide l'acceptation de don exceptionnel de 478.51€.
- Valide la décision modificative N°1 pour le CCAS.
- Autorise le versement de la subvention d'équilibre de fonctionnement à la Résidence Autonomie Léon Blum.
- Autorise le versement de la subvention d'équilibre d'investissement à la Résidence Autonomie Léon Blum.
- Valide la règle de calcul pour l'attribution des aides facultatives 2025.
- Valide la décision modificative N° 1 pour la Résidence Autonomie Léon Blum.

Information diverse :

Le Président du Conseil d'Administration remercie les membres du CA, les élus et les agents pour le bon déroulement de la distribution des colis de Noël destinés aux aînés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 17h50.



Le Président

Christian MUSIAL